

Un ensemble particulièrement utile de modèles d'équilibre partiel a été élaboré pour la US International Trade Commission (USITC) par Francois et Hall (1997)¹ : les modèles COMPAS (Commercial Policy Analysis System). Ces modèles, tout en étant théoriquement bien fondés, exigent de l'information sur une poignée de paramètres clés seulement et peuvent être exécutés dans les chiffriers courants. Un bon exemple de l'application pratique des modèles COMPAS est fourni par l'arbitrage de l'Organisation mondiale du commerce au titre de l'article 22.6 concernant les effets économiques et commerciaux du Continued Dumping and Subsidy Offset Act de 2000 (CDSOA), le célèbre « amendement Byrd ». Les États-Unis ont soumis plusieurs simulations COMPAS à l'appui de leur position concernant l'ampleur des effets commerciaux des paiements effectués au titre de la CDSOA².

L'analyse de la fiabilité des résultats de telles simulations révèle, par ailleurs, la mesure dans laquelle les résultats dépendent du choix des paramètres clés³. En particulier, le calcul des diverses élasticités qui façonnent largement le résultat devient l'un des problèmes importants et difficiles de l'application du modèle d'équilibre partiel.

Dans ce chapitre, nous exposons la structure théorique du modèle d'équilibre partiel et nous élaborons une version modifiée du modèle COMPAS en vue d'applications à Commerce international Canada. Les résultats de ce modèle sont comparés à ceux obtenus par les États-Unis à l'aide du modèle COMPAS dans le contexte de l'arbitrage de l'OMC relatif aux effets commerciaux des paiements au titre de l'amendement Byrd.

¹ Joseph F. Francois et H. Keith Hall (1997), « Partial Equilibrium Modeling », dans *Applied Methods for Trade Policy Analysis – A Handbook*, sous la direction de Joseph F. Francois et Kenneth A. Reinert (É.-U. : Cambridge University Press), pp. 122-155.

² Organisation mondiale du commerce (OMC), 2004, *United States – Continued Dumping and Subsidy Offset Act of 2000 (WT/DS234/ARB/CAN)*, consulté à l'adresse <http://www.wto.org>, le 20 janvier 2005.

³ OMC, 2004, p. 32.